

RÈGLEMENTS M.R.C. DE MONTMAGNY

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY

RÈGLEMENT NO 2005-31

RÈGLEMENT NO 2005-31 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2001-09 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉ(E)S DE LA MRC DE MONTMAGNY

Avis de motion : 11 JANVIER 2005
Adoption : 8 FÉVRIER 2005
Publication :

CONSIDÉRANT que l'établissement d'une politique relative aux conditions de travail des employés ne requiert plus l'adoption d'un règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un règlement ne peut être abrogé que par l'adoption d'un autre règlement en ce sens ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion avec dispense de lecture donné à la séance du 11 janvier 2005 puisque le texte du présent règlement a été remis à chaque membre du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'il soit ordonné et décrété par règlement numéro 2005-31 de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – TITRE

Le présent règlement porte le titre de : « RÈGLEMENT NO 2005-31 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2001-09 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉ(E)S DE LA MRC DE MONTMAGNY.

ARTICLE 2 - OBJET

Le présent règlement a pour objet d'abroger le règlement 2001-09 afin d'adopter la nouvelle politique relative aux conditions de travail des employé(e)s de la MRC de Montmagny par résolution plutôt que par règlement.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Adopté à Montmagny, ce 8^{IÈME} jour du mois de février 2005.



Pierre Lachance, préfet



Daniel Racine, d-g adjoint

ADOPTÉ.